

Le quatre d'octobre mil sept cens quarante apres publication
des bans, faites icy et a Sainghin en s'expres aux presens de mesmes paroules
sans aucun empeschement. A servir la premiere le vingt cinq de septembre
La seconde le vingt neuf de septembre et la troisieme le deux d'octobre de
ladite annee, entre pierre Palmart fils de feu Arnould et dencore
vivante Marie Anne Defache, age de vingt neuf ans ou environ, ce
de cette paroisie d'une part, et Marie Anne Scholastique Defache agee
de vingt quatre ans ou environ fille de feu Etichel et de feue Jeanne
Marguerite du haion, journaliere de la paroisie d'ad Sainghin, d'autre
part et du consentement de leurs parents, le soussigne curé de
Santes a celebre leur mariage en presence d'arnould palmart son
frere du contractant, Jean philippe Blanguart oncle de la contractante
Jean Baptiste Beurepaire Clerc paroisial et pierre Francois Wambe
journalier tous de cette paroisie. Le contractant et la contractante
ont declare ne s'avoir écrire

arnould palmart Jean philippe Blanguart
Jean Baptiste Beurepaire pierre Francois Wambe
J.B. Bequart pasteur